

# L'ÉVÉNEMENT

## ÉCONOMIE

### Les retards de paiement affaiblissent les entreprises du BTP

*Ils seraient la cause d'un trou de trésorerie de 7,5 milliards dans le secteur, selon [Altares](#)-BNP Paribas Factor.*

**CORINNE CAILLAUD**

[@corinnecaillaud](#)

**ENTREPRISE** « *Quand le bâtiment va, tout va* », avait l'habitude de dire Martin Nadaud, maçon de son état et, surtout, député creusois de la III<sup>e</sup> République... Si le secteur est aujourd'hui bien reparti, après avoir été touché de plein fouet par la crise de 2008, il se porterait encore mieux s'il n'était pas affecté par d'importants retards de paiements. C'est en tout cas ce que révèle le livre blanc « Délais de paiement, trésorerie... La vraie vie des entreprises du BTP », réalisé par [Altares](#) pour BNP Paribas Factor, et dont *Le Figaro* publie les résultats en avant-première. L'analyse de 800 000 bilans de sociétés du secteur portant sur les exercices 2012 à 2017 fait ressortir que les entreprises mettent un peu plus de... 43 jours pour percevoir les règlements de leurs clients. Une durée quatre fois supérieure à la moyenne nationale tout secteur confon-

du, descendue pour la première fois sous la barre des 11 jours, selon le dernier Observatoire des délais de paiement publié en mars.

Dans le BTP, la situation se complexifie selon la taille et le cœur d'activité de l'entreprise. Ainsi les TPE sont depuis 2012 payées en moyenne à 60 jours, un délai qui s'allonge jusqu'à 71 jours pour les entrepreneurs de travaux publics. Et ce, au motif que ces sociétés répondent à de nombreux marchés publics. Si le secteur privé ne paie pas ses factures toujours à l'heure, notamment dans les grands groupes, la situation est encore pire dans les organismes publics et les collectivités.

L'analyse [Altares](#)-BNP Paribas Factor met aussi en évidence d'importantes disparités régionales. Pour les sociétés du BTP de moins de 50 salariés, c'est en Corse que les clients règlent le moins



Un tiers des entrepreneurs du BTP dit consacrer plus de trois jours par mois à la relance du règlement des factures. JEAN-CHRISTOPHE MARMARA/LE FIGARO

bien, puisqu'ils mettent presque 78 jours avant d'honorer leur facture. À l'autre extrémité, cette échéance tombe à 50,4 jours dans les pays de la Loire.

#### « Name and shame »

Au total, près d'un quart de ces dirigeants déclare que 10 % de leurs factures restent impayées. *« Ils ne réclament que très rarement des intérêts de retard, car ils ne veulent pas prendre le risque de casser la relation commerciale. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de travaux récurrents avec une grande entreprise ou un organisme public, par crainte de ne pas décrocher le marché la fois suivante »*, souligne Éric Turbot, directeur général délégué au commerce, BNP Paribas Factor.

Dans 90 % des cas, les retards de paiement ont des effets substantiels sur la trésorerie des entreprises du BTP : un trou de... 7,5 milliards d'euros, selon le calcul d'Altaires. Cela a conduit 40 % des sociétés de BTP à renoncer ou à abandonner un chantier. Dans les TPE, ce phénomène touche même une entreprise sur deux, et 11 % d'entre elles

ont dû aller jusqu'à licencier du personnel. Sans compter le temps que cela fait perdre ! Un tiers des entrepreneurs du BTP dit consacrer plus de trois jours par mois à la relance du règlement des factures.

Enfin, le risque de mettre la clé sous la porte augmente avec le délai d'encaissement des factures, relève l'étude. Ainsi, le taux de défaillance atteint 9,2 % pour les petites entreprises du BTP qui encaissent leur dû avant 45 jours ; il grimpe à 13,2 % pour celles qui sont réglées à plus de 60 jours.

Pour pallier ces dysfonctionnements, la politique du « name and shame » mise en œuvre par Emmanuel Macron fin 2015 est poussée un cran plus loin dans le cadre de la loi Pacte, adoptée mardi en première lecture à l'Assemblée. Un amendement imposant aux sociétés sanctionnées l'obligation de publier, dans la presse locale, l'information de leur condamnation, a en effet été intégré au texte. ■